

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif 2010 le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur Gérard DUVAL, **Délibère** sur le Compte Administratif dressé par Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
- ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS tels que résumés ci-dessus.

Que le Conseil Municipal approuve **A L'UNANIMITÉ.**

COMPTE DE GESTION 2010

Après :

- avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,
- s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion 2010 du Trésorier Municipal.

A L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2010 dont la situation se présente ainsi

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| • Excédent à fin 2009 | 70 097,73 € |
| • Excédent de l'exercice 2010 | 328 447,68 € |
| • Excédent cumulé à fin 2010 | 398 545,41 € |

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010, comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • Au compte 1068 en section d'investissement | 325 000,00 € |
| • Au compte report à nouveau de la section de fonctionnement | 73 545,41 € |

A L'UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX présente le budget.

«Le budget primitif 2011 soumis au vote du Conseil Municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents.

Préalablement à l'élaboration du budget, le conseil municipal a analysé et comparé nos coûts de fonctionnement avec ceux des communes du canton. En effet les comptes administratifs de toutes les communes de France sont accessibles par tous, sur Internet (www.colloc.bercy.gouv.fr). Les états de synthèse ainsi disponibles, nous ont permis une analyse comparative de nos coûts de fonctionnement par habitant.

Les enseignements tirés de ces analyses ont été extrêmement riches d'informations et de leçons pour l'élaboration de nos budgets.

Après analyse, force est de constater que les ressources de la commune progressent peu, et à un rythme inférieur à celui des charges (« l'effet de ciseau » continue à sévir) :

- *évolution des prix, même si elle reste limitée ces derniers temps,*
- *évolution des coûts salariaux (salaires et charges), à effectifs constants, découlant de la structure des effectifs en place (effet G.V.T.),*
- *etc...*

Par ailleurs, nous ne maîtrisons pas complètement les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle, ni de la réforme des collectivités territoriales.

Toutes ces évolutions et incertitudes cumulées nous interdisent plus que jamais tout dérapage de quelque nature que ce soit, et nous imposent de continuer à faire des arbitrages douloureux : limitation, voire suppression de certaines dépenses.

Malgré tout, les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2011, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le BP 2002. En effet, il nous faut être en situation de pouvoir participer à l'opération « piscine du plateau Est », qui, si elle voit le jour, aura des conséquences en matière de fiscalité à charge des ménages.

La gestion rigoureuse des finances publiques qui a toujours été la nôtre, continue de porter ses fruits et nous permet de maintenir sans augmentation ni diminution les subventions allouées aux associations de notre commune. Je profite à nouveau de l'occasion du vote de ce budget pour rappeler le rôle essentiel que jouent les associations à nos côtés, dans l'animation et le service rendu aux belbeuviennes et aux belbeuviens.

Je vous rappelle que Belbeuf est la commune dont le budget subventions par habitant est le plus élevé du canton.

En matière d'investissement, la somme affectée au financement de la section d'investissement en 2010, soit 325 000 € est en nette amélioration par rapport aux années précédentes, mais il nous faut rester vigilants si nous voulons préserver notre capacité à investir.

Par ailleurs nous financerons nos projets en cours, avec l'aide de quelques emprunts (ce qui, malgré tout, ne dégradera pas notre ratio d'endettement par habitant) :

- les logements de la rue du Général de Gaulle (le clos de la bergerie),
- la crèche,
- les ateliers municipaux,
- l'amélioration de l'éclairage public de sorte à réduire la consommation d'énergie,
- entretenir, maintenir en état notre voirie fortement sollicitée chaque hiver,
- etc....,

Au titre de l'endettement de la commune, la dette par habitant, au 31 décembre 2010, est de **452,16 €** (elle est en moyenne supérieure à 700 € pour les communes de taille similaire en France), ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité, et mettre en place les emprunts dont nous avons besoin».

Après ces explications et échanges de vues, Monsieur LECOUTEUX demande au conseil de procéder dans un premier temps, au vote des subventions pour 2011 :

Subventions aux écoles	15 565.00 €
Coopérative maternelle	1 325.00 €
Coopérative primaire	1 640.00 €
Voyages et sorties scolaires	12 600.00 €

Subvention au C.C.A.S.	17 000.00 €
C.C.A.S. Belbeuf	17 000.00 €

Subventions aux associations	86 040,00 €
-------------------------------------	--------------------

A.D.M.R	980,00 €
A.O.B.	7575,00 €
AMICALE DES ANCIENS	3 265,00 €
AMICALE ORNITHOLOGIQUE	565,00 €
ASSO. DES PARENTS D'ELEVES	3 265,00 €
ASSO. AMIS DE LA CHAPELLE de ST ADRIEN	615,00 €
ASSO. BIBLIOTHEQUE A L'HOPITAL	80,00 €
ASSO. DE SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE de BELBEUF	490,00 €
ASSO. ST VINCENT DE PAUL	100,00 €
BELBEUF LOISIRS JEUNES (CLSH)	19 065,00 €
B.L.J. (FOYER ADOS)	7215,00 €
LES BRIGADES VERTES	980,00 €
CANOE KAYAK DE BELBEUF	530,00 €
LES CAUSERIES DU CAFÉ	200,00 €
CH UR CONCORDIA	785,00 €
CLUB NAUTIQUE DE BELBEUF	1 365,00 €
COMITÉ DES FETES	5 050,00 €

ECOLE DE MUSIQUE	17 170,00 €
ECOLE DE MUSIQUE – Spectacle de mai 2011	150,00 €
FESTIVAL INTERCOMMUNAL	330,00 €
FETE DE LA MUSIQUE	250,00 €
FOYER RURAL	5 250,00 €
OXYGENE	1 010,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	395,00 €
VTTT VALLEE DE SEINE	1 515,00 €
CYCLO BELBEUF	415,00 €
COMITE DE LIAISON DES ELUS POUR E.I.E	2070,00 €
KARATE CLUB DE BELBEUF	415,00 €
SOLDE NON AFFECTE	4 945,00 €

Subvention d'investissement CKB **5 000,00 €**

TOTAL BUDGET SUBVENTIONS **123 605,00 €**

Monsieur le Maire rappelle que la majeure partie de ces subventions ne sera mandatée qu'en Septembre 2011.

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal adopte **A L'UNANIMITÉ** la liste des subventions ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées.

Le projet de budget primitif 2011, équilibré en dépenses et en recettes à :

pour la section de fonctionnement à 1 782 066.41 €

pour la section d'investissement à 3 394 853.72 €

est soumis au vote de l'assemblée ainsi que le taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Taxe d'habitation 10,42 %
- Foncier bâti 21,47 %
- Foncier non bâti 72,51 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget primitif 2011 et les taux des impôts locaux.

A L'UNANIMITÉ

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux, soient fiscalisées, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**,

DÉCIDE que les participations aux syndicats intercommunaux seront réglées par fiscalisation :

- Participation au syndicat intercommunal pour les personnes âgées du plateau Est de Rouen : 3 114 €
- Participation au syndicat des collèges du plateau Est. :
- Participation au syndicat du lycée Galilée : 26 540 €

A L'UNANIMITÉ

RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 300 000€

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'emprunter la somme de 300 000€ sur 12 ans pour financer des travaux d'investissement.

Trois établissements ont été consultés et leurs propositions sont les suivantes :

Durée sur 12 ans à taux fixe annuel avec échéances trimestrielles

Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie Seine	3.66 %
Caisse d'Épargne de Haute Normandie	4.02 %
Dexia	4.69 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- De contracter un emprunt de 300 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Haute Normandie pour financer des travaux d'investissement ; soit 300 000 € à taux fixe de 3.66 % sur une durée de 12 années, remboursable trimestriellement.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

A L'UNANIMITÉ

ZAC DES GENETAIS

Approbation du dossier de réalisation.

Il est rappelé au conseil municipal que le projet de la ZAC des Génétails dont l'objet est d'aménager et d'équiper une zone de 13 ha 47 a 16 ca destinée à l'habitat pour 10 ha 47 a 16 ca et d'une zone d'activités de 3 ha, a pour but :

- De répondre aux besoins en logements locatifs sociaux et aux demandes de terrains à bâtir afin de permettre un accroissement et un renouvellement de la population qui alimentera les effectifs des structures existantes (groupe scolaire, équipements sportifs etc..)

- De développer, de façon mesurée, des activités économiques compatibles avec le contexte existant.

La concertation avec le public, engagée en septembre 2009, a abouti, après en avoir tiré le bilan, à l'approbation du dossier de création de la ZAC par le conseil municipal, le 22 octobre 2009.

Afin de poursuivre la concertation, le projet de dossier de réalisation a été exposé en Mairie où un cahier de doléances a été mis à la disposition du public et une réunion a été organisée à la salle des fêtes le 22 février 2011 pour présenter le projet, où chacun a pu s'exprimer.

Le bilan de cette concertation a été favorable.

De nombreuses personnes sont venues à la Mairie, soit pour constater l'évolution du projet, soit pour en prendre connaissance.

Aucune objection ni observation négative n'a été apportée, au contraire, le projet a suscité un grand intérêt.

Après cet exposé, il est proposé de tirer le bilan de cette nouvelle concertation et d'approuver le dossier de réalisation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire estime que le bilan de la concertation est favorable.

IL DÉCIDE :

D'approuver le dossier de réalisation annexé à la présente délibération et comprenant :

- Rapport de présentation
- Plan de situation et de délimitation de la ZAC
- Plan de masse
- Programme des travaux d'équipement
- Bilan et modalités prévisionnelles de financement des équipements publics
- Plan de phasage et calendrier prévisionnel de réalisation

Et ses pièces annexes :

- Cahier des charges et cession de terrain
- Schéma des VRD
- Règlement graphique

Cette délibération sera adressée au représentant de l'Etat, elle sera affichée pendant un mois à la porte de la Mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans PARIS NORMANDIE, Edition de Rouen.

En outre, le dossier de réalisation sera mis à la disposition du public pendant un mois à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat et sur le site internet de la commune.

A L'UNANIMITÉ

Déclassement du CR 25 dit de la Mare Rault **Résultat de l'enquête publique**

Le Conseil municipal est informé que comme prévu dans le dossier de création de la ZAC des Génétais, le déclassement du CR 25 dit de la Mare Rault situé dans l'emprise de la ZAC, entre la route de Mesnil-Esnard (RD207) et la Mare Rault a été soumis à enquête publique.

Conformément à l'article R 141-4 de la voirie routière, un commissaire enquêteur a été nommé par arrêté municipal le 18 janvier 2011.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs, du 7 au 21 février 2011 inclus. M. Jacques LAMY, commissaire enquêteur a assuré 3 permanences à la mairie, les 7, 15 et 19 février 2011, il a rencontré deux riverains du CR 25.

A l'issue de l'enquête, il a remis son rapport et a émis un AVIS FAVORABLE.

En conséquence, le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

VU le rapport du commissaire enquêteur,

DÉCIDE :

De déclasser le CR 25 dit de la Mare Rault.

Son emprise sera intégrée aux terrains aménagés dans le cadre de la ZAC des Génétais.

Les terrains actuellement desservis par le CR25 sont tous situés dans le périmètre de la ZAC des Génétais ; il y aura donc un aménagement d'ensemble et aucun terrain ne sera enclavé.

La présente délibération sera affichée à la porte de la Mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans PARIS-NORMANDIE Edition de ROUEN.

A L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION DE LA CRECHE MUNICIPALE **Procédure pour dévolution des travaux**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'adopter la procédure adaptée (MAPA) article 28 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

CONSTRUCTION DE LA CRECHE MUNICIPALE

Consultation et choix des entreprises pour assurer les missions suivantes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois entreprises ont été consultées pour assurer les missions suivantes :

- 1) Mission de coordination en Matière de Sécurité et de Protection de la Santé
- 2) Mission de contrôle Technique
- 3) Etude de sol

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION valide le choix de la commission communale et retient :

- | | |
|---|------------|
| 1) Bureau VERITAS pour la Mission C.M.S.P.S. | 3 500.00 € |
| 2) Bureau VERITAS pour la Mission de Contrôle Technique | 3 895.00 € |
| 3) Sté CEBPT pour l'étude de sol. | 2 290.00 € |

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Procédure pour dévolution des travaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DÉCIDE d'adopter la procédure adaptée (MAPA) article 28 du Code des Marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord **A L'UNANIMITÉ.**

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après décision de la Commission Communale décide d'ajouter :

- une trame au bâtiment pour création d'un garage et de réaliser une zone de déchets.

Il est nécessaire d'augmenter le coût de réalisation des travaux par un avenant :

- | | |
|---|-----------|
| - Montant H.T au stade de la consultation de maîtrise d'œuvre : | 500 000 € |
| - Montant H.T après modifications : | 605 000 € |

Le démarrage des travaux ne pourra avoir lieu qu'après obtention de la subvention du Département ou dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte et approuve la décision de la commission communale, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

A L'UNANIMITÉ

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire précise que la question est retirée de l'ordre du jour.

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION **Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)**

Vu le Code du travail et notamment les articles L5134-20 à L 5134-34 et R 5134-15 à 5134-50 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer la convention individuelle entre la Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise pour le compte de l'Etat et la Commune de Belbeuf, ainsi que le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 6 mois avec possibilité de renouvellement, en vue de répondre à des besoins collectifs non satisfaits en matière d'entretien des espaces verts, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 33 heures à compter du **18 avril 2011** et la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du SMIC.

A L'UNANIMITÉ

PROJET PISCINE

Choix d'un prestataire pour réaliser une étude de faisabilité

Répartition des coûts de cette étude entre les communes « partenaires » de cette opération

Compte tenu des difficultés rencontrées pour « structurer » les communes du canton en vue d'étudier la faisabilité de construire une piscine intercommunale au niveau du canton de Boos, il a été convenu lors de l'assemblée générale de l'amicale des maires du canton de Boos, que la commune de Belbeuf commanderait cette étude et que les communes

« partenaires » de l'opération, rembourseraient la commune de Belbeuf, de leur quote-part de charges.

Une consultation a été lancée, avec l'objet suivant :

« Analyse des besoins, études de faisabilité, et analyse des différents modes opératoires pour la réalisation, le financement et l'exploitation d'un complexe aquatique ».

3 réponses ont été reçues :

- *D 2 X INTERNATIONAL.....17 940 euros TTC*
- *SARL NICOLETTI Bruno.....31 096 euros TTC*
- *UP 2 M.....35 880 euros TTC*

Sur ces bases, le conseil décide de retenir *D 2 X INTERNATIONAL* en vue de réaliser l'étude demandée.

La répartition des coûts entre les 9 communes partenaires sera la suivante :

- BELBEUF	1 992 €
- BOOS	2 421 €
- FRANQUEVILLE ST PIERRE	4 712 €
- GOUY	479 €
- LE MESNIL-ESNARD	5 171 €
- LES AUTHIEUX /PORT ST OUEN	782 €
- MONTMAIN	794 €
- St AUBIN CELLOVILLE	578 €
- YMARE	1 010 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.